

Éléocharide tuberculée

Eleocharis tuberculosa

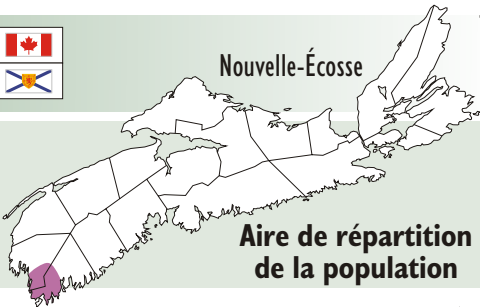
STATUT

Menacée 

Menacée 

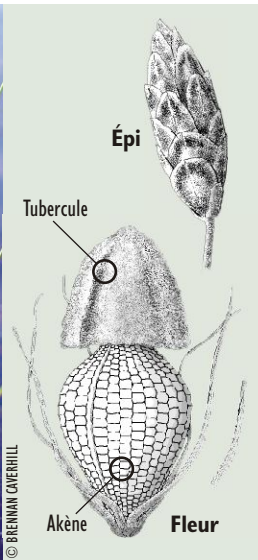
75

Nouvelle-Écosse



On la trouve sur les rives de cinq lacs en Nouvelle-Écosse. On estime que sa population compte entre 3 000 à 4 000 plantes.

Aire de répartition de la population



Description de l'espèce

Une plante avec des tiges aplaties, raides et dressées qui poussent en touffes denses et peuvent atteindre une hauteur de 10 à 40 cm. Le sommet de chaque tige se termine par un épi ovale distinctif composé de nombreuses fleurs minuscules, qui se transforment en akènes (fruits secs à une seule graine). Au sommet de ces akènes pousse un gros tubercule.

Habitat

L'éléocharide tuberculée pousse sur les rives sablonneuses ou rocailleuses des lacs, dans des bancs de gravier et au bord de tourbières et de milieux humides tourbeux près des lacs. Elle pousse aussi dans des amas de végétation flottants.



On trouve habituellement l'éléocharide tuberculée sur les rives des lacs et dans des endroits riches en tourbe et ensoleillés. Elle fleurit en août.

Faits intéressants

- La FPCA peut survivre dans des conditions environnementales très rudes (inondations, érosion par les glaces) qui sont trop difficiles pour d'autres espèces de plantes.
- Elle produit souvent des tubercules, en raison de la relation symbiotique qui existe entre la plante et des micro-organismes.



© RUTH NEWELL

Espèces similaires

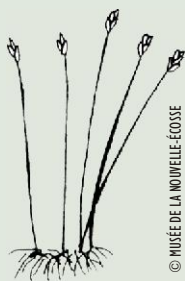
On trouve au moins douze autres espèces d'éléocharides en Nouvelle-Écosse. On les distingue habituellement par leurs akènes, quand ces derniers ont atteint la maturité, en les observant à la loupe.

Elle possède des tiges raides et dressées prenant naissance à la base de la plante. Son tubercule est très gros, comparativement à celui d'autres espèces, permettant d'identifier la plante.



Éleocharide aciculaire

© MUSÉE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE



Éleocharide naine

© MUSÉE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE



© NSNT

Menaces à la survie de l'espèce

- La construction de chalets et les activités connexes, y compris la modification du rivage (construction de pontons, fauchage, raclage, remplissage et utilisation de VTT), le défrichage et la construction de routes.
- Le ruissellement de nutriments, de sédiments et de pesticides provenant des chalets, des opérations forestières et des activités agricoles.

Ce que vous pouvez faire

Apprenez à reconnaître les espèces de la FPCA et leur habitat. Le long des rivages, maintenez une zone tampon naturelle et n'utilisez pas de VTT. Obtenez les permis appropriés auprès du METNE et de votre municipalité avant de modifier le rivage (installation de pontons). Installez une fosse septique et entretenez-la, et évitez d'utiliser des pesticides et des fertilisants.

Organismes à contacter, renseignements, rapports d'observation et possibilités d'intendance

Organismes à contacter : MRNNE, 902-679-6091

Renseignements : www.speciesatrisk.ca/coastalplainflora (en anglais seulement)

Rapports d'observation : 1-866-727-3447 ou sightings@speciesatrisk.ca

Possibilités d'intendance : NSNT, www.nsnat.ca (en anglais seulement)